

Fondation Brain Canada

Initiative de recherche multi-chercheurs (IRMC)

Amélioration de l'état de santé et de la qualité de vie

Appel de demandes (AD)

À propos de la Fondation Brain Canada

La Fondation Brain Canada est un organisme national sans but lucratif qui encourage et soutient l'excellence, l'innovation et le changement dans le domaine de la recherche sur le cerveau au Canada. Depuis plus d'une décennie, la Fondation Brain Canada s'emploie à démontrer que le cerveau doit être abordé comme un système en soi et complexe, au carrefour d'un éventail de troubles neurologiques, de maladies mentales, de toxicomanies et de lésions cérébrales et médullaires. Cette reconnaissance de la nature distincte du cerveau met en relief la nécessité d'une meilleure collaboration entre disciplines et établissements, de manière à investir de façon plus éclairée dans des recherches sur le cerveau, axées sur des résultats précis qui profiteront aux patients et à leur famille.

Le Fonds canadien de recherche sur le cerveau est un partenariat public-privé entre Santé Canada et la Fondation Brain Canada dont l'objectif est d'encourager les Canadiens à investir davantage dans la recherche sur le cerveau et de maximiser l'incidence et l'efficacité de ces investissements. La Fondation Brain Canada recueille 120 millions de dollars auprès du secteur privé et d'organismes non fédéraux. En contrepartie, le Gouvernement du Canada fournira une contribution équivalente à celle recueillie, dollar pour dollar. La fondation appuie l'excellence dans le domaine de la neuroscience au Canada en stimulant la recherche concertée et en accélérant le rythme des découvertes afin d'améliorer la santé et la qualité de vie des personnes atteintes de troubles neurologiques au Canada.

Justification	2
Renseignements sur les subventions	2
Utilisation des fonds	3
Commanditaires	3
Admissibilité	5
Critères d'évaluation	6
Processus d'examen	7
Comment présenter une demande	7
Calendrier	8
Sections de la lettre d'intention	8
Sections de la demande détaillée	10
Confidentialité et propriété intellectuelle	13
Rapports, communications et évaluation	13
Pour obtenir d'autres renseignements	14

Justification

La santé du cerveau constitue l'un des plus graves enjeux de santé auxquels sont confrontés les Canadiens. Le tiers de la population, soit 11 millions de personnes, devra composer avec une maladie psychiatrique, un trouble neurologique ou encore une lésion cérébrale ou médullaire à un moment donné. Les progrès accomplis grâce à la recherche sur le cerveau permettent de mieux cerner l'étiologie de ces problèmes, de mieux les diagnostiquer, dépister et traiter, mais aussi d'améliorer les soins de première ligne ainsi que les services de soutien social. Cependant, les méthodes traditionnelles de financement privilégient les travaux de recherche ciblant des pathologies spécifiques dont les résultats tarderont plusieurs années à bénéficier aux personnes touchées par une maladie du cerveau (c'est-à-dire, les patients, la famille, les soignants). De plus, cette démarche ciblée ne se traduit pas nécessairement par une amélioration globale de l'état de santé ni de la qualité de vie.

L'amélioration globale de l'état de santé et de la qualité de vie est un enjeu qui appelle plusieurs pistes de solutions, notamment :

- Stratégie axée sur le patient qui privilégie l'apport commun des patients et des soignants, de manière à produire de meilleurs résultats sur la santé et la qualité de vie, tant au chapitre de la recherche que des soins.
- Enquête sur le cheminement des patients qui met en lumière l'effet d'interventions médicales sur la santé et la qualité de vie globale de personnes aux prises avec des maladies du cerveau.
- Évaluation holistique des facteurs médicaux et non médicaux qui brosse un tableau général du patient et de sa situation.
- Identification de lacunes dans les pratiques médicales, notamment en regard du rétablissement cognitif ou psychologique au terme de soins actifs ou de longue durée.

Ce concours offre l'opportunité de développer des collaborations non orthodoxes entre des équipes pluridisciplinaires de chercheurs (incluant les sciences sociales), cliniciens, travailleurs paramédicaux, soignants et patients afin d'explorer ces solutions dans le but d'améliorer l'état de santé et la qualité de vie des patients dans un délai relativement court.

Renseignements sur les subventions

Ce concours comporte une enveloppe totale de 2 250 000 \$ versée sur une période de trois ans. Le montant de chaque subvention dépend de l'envergure du projet.

Chaque subvention comporte deux volets. Au cours des deux premières années, la subvention servira à financer les travaux de recherche de base ainsi que l'élaboration d'un plan d'application pratique des connaissances. La troisième année, financera le plan d'application pratique des connaissances, dans la mesure où le comité de sélection estime que les résultats des deux premières années sont satisfaisants.

Utilisation des fonds

Les fonds doivent servir à financer les coûts directs de la recherche faisant l'objet de la subvention et les bénéfices qui en découlent doivent être directement attribuables à la subvention IRMC. Les subventions IRMC ne sont pas renouvelables.

Coûts admissibles

Les subventions IRMC peuvent être utilisées pour soutenir tous les coûts de fonctionnement du projet de recherche, notamment :

- les fournitures et le matériel;
- les services particuliers et frais d'utilisation;
- l'entretien de l'équipement essentiel;
- les déplacements des membres de l'équipe et des stagiaires pour les réunions de collaboration et la présentation des résultats;
- les coûts de publication;
- la rémunération du personnel technique;
- les allocations aux stagiaires, patients et soignants faisant partie de l'équipe de recherche;
- l'équipement neuf qui n'est pas disponible actuellement, mais qui est essentiel au projet.

Coûts non admissibles

- Les salaires et honoraires des chercheurs (y compris le chercheur principal et les cochercheurs qui présentent une demande de subvention IRMC).
- Les frais généraux associés à la gestion du projet de recherche.

Veuillez prendre note que cette liste n'est pas exhaustive et que la Fondation Brain Canada peut juger toute autre dépense admissible ou inadmissible. Veuillez communiquer avec la Fondation Brain Canada pour obtenir de plus amples renseignements sur l'admissibilité de toute autre dépense.

Commanditaires

À titre de partenariat public-privé, la Fondation Brain Canada tire 50 % de ses subventions du Fonds canadien de recherche sur le cerveau et 50 % de partenaires financiers. Ce concours est commandité, c'est-à-dire les demandeurs doivent trouver un commanditaire qui fournira des fonds de contrepartie.

- La Fondation Brain Canada encourage toute personne, organisme, entreprise ou institution qui finance la recherche sur le cerveau à promouvoir l'excellence de la recherche dans des domaines et dans des régions en particulier en cofinçant un projet de recherche spécifique. Cette possibilité de financement devrait intéresser :
 - *Les bienfaiteurs institutionnels et les donateurs à des organismes de bienfaisance* qui veulent soutenir un aspect particulier de la recherche sur le cerveau dans un établissement particulier ou des travaux menés par une certaine équipe de recherche. Grâce aux crédits d'impôt découlant de leur don à l'établissement ou à l'organisme de



- bienfaisance, et aux fonds de contrepartie fournis par la Fondation Brain Canada, leur don sera multiplié de 2,5 à 3 fois, selon la province.
- *Les organismes de bienfaisance dans le domaine de la santé et autres bailleurs de fonds* qui, dans le cadre de leur mission, peuvent utiliser ce levier exceptionnel pour attirer des dons additionnels et soutenir des recherches de qualité supérieure autrement impossibles à réaliser.
 - *Les partenaires de l'industrie* qui souhaitent se prévaloir de cette occasion pour financer à moindre coût des recherches innovatrices permettant d'améliorer l'état de santé et la qualité de vie des gens.
 - *Les établissements de recherche et hôpitaux* qui peuvent attirer des dons additionnels et profiter de cette occasion pour renforcer leurs capacités de recherche sur le cerveau en soutenant leurs chercheurs à meilleur coût.
 - *Les systèmes de soins de santé provinciaux* qui peuvent saisir cette occasion pour améliorer l'état de santé et la qualité de vie de la population canadienne.
- Les commanditaires admissibles comprennent les entreprises à but lucratif, les particuliers, les organismes de bienfaisance, les ministères et organismes des gouvernements provinciaux, les établissements de recherche, les hôpitaux et les organismes de soins de santé, et toute autre entité, y compris les entités ou organismes étrangers, qui ne reçoivent pas plus de 50 % de leur financement du Gouvernement du Canada.
 - Un commanditaire peut appuyer une ou plusieurs demandes et une demande peut être appuyée par plusieurs commanditaires, mais aucun commanditaire ne peut engager moins de 10 % du financement de contrepartie nécessaire.
 - Il est conseillé aux demandeurs d'ouvrir le dialogue avec les commanditaires prospectifs au tout début du processus de planification d'une demande. Une lettre d'intention peut être présentée sans engagement ferme d'un commanditaire, mais elle devrait au moins être accompagnée d'une déclaration d'intérêt à l'égard du soutien de la recherche prévue.
 - Sera refusée toute demande détaillée qui n'est pas accompagnée d'une lettre d'engagement d'un ou de plusieurs commanditaires prêts à fournir des fonds de contrepartie.
 - Si un commanditaire est incapable de respecter son engagement de financement à un moment donné, la Fondation Brain Canada devra aussi retirer son financement. Il est recommandé que les commanditaires potentiels communiquent avec la Fondation Brain Canada (voir les coordonnées ci-dessous) pour connaître les politiques de la Fondation Brain Canada en matière de fonds de contrepartie.
 - Les fonds doivent être versés en espèces à la Fondation Brain Canada¹, qui fournira une contribution équivalente de 50 % provenant du Fonds canadien de recherche sur le cerveau et qui administrera la subvention.

¹ Les commanditaires pourraient verser les fonds de contrepartie directement à l'établissement hôte du chercheur principal, si cette disposition est entérinée par Santé Canada lors des négociations relatives à l'entente de contribution avec Brain Canada qui devrait être conclue d'ici la fin de 2016.

- La Fondation Brain Canada soulignera la contribution des commanditaires aux subventions IRMC dans toutes les présentations et publications et elle avisera les partenaires de toute occasion de couverture médiatique des subventions IRMC, et vice-versa. Les commanditaires doivent mentionner l'appui financier de la Fondation Brain Canada et de Santé Canada dans leurs publications et annonces.

Coûts de main-d'œuvre et de fonctionnement prélevés par la Fondation Brain Canada

L'administration de cette initiative de subvention, y compris le processus d'examen et les rapports d'étapes subséquents, représente des coûts de main-d'œuvre et de fonctionnement pour la Fondation Brain Canada. Selon l'entente de contribution intervenue entre Santé Canada et la Fondation Brain Canada régissant le Fonds canadien de recherche sur le cerveau, la Fondation Brain Canada peut prélever des frais d'exploitation sur les fonds versés aux bénéficiaires des subventions, ce qui représente la plupart des revenus lui permettant d'assurer son fonctionnement. La politique de la Fondation Brain Canada consiste à percevoir des frais d'exploitation de 5 % de la contribution des commanditaires et de 10 % de la contribution de contrepartie du Fonds canadien de recherche sur le cerveau. Ensemble, ces retenues correspondent à 7,5 % de l'enveloppe de 2 432 000 \$ de la subvention, ce qui ramène donc le solde de la subvention IRMC à 2 250 000 \$ pour soutenir directement la recherche.

Admissibilité

- Cette possibilité de financement est offerte aux équipes de deux chercheurs ou plus qui sont admissibles à présenter une demande de bourse de recherche auprès d'un organisme subventionnaire fédéral (IRSC, CRSNG et CRSH).
- Les équipes doivent compter un chercheur principal et au moins un cochercheur. Une ou plusieurs personnes touchées par une maladie du cerveau et un ou plusieurs collaborateurs peuvent également s'y joindre.
 - Le chercheur principal sera responsable des communications avec la Fondation Brain Canada. Il rendra des comptes sur les activités de recherche de l'équipe et sur l'utilisation des fonds par le biais d'un rapport d'étape et financier annuel.
 - Un cochercheur est une personne qui contribue directement aux activités de recherche proposées.
 - Une personne touchée par une maladie du cerveau est un patient, un membre de la famille d'un patient ou un soignant qui est impliqué dans le projet de recherche.
 - Un collaborateur est une personne qui contribue indirectement aux activités de recherche proposées en fournissant des services précis, notamment l'accès à de l'équipement, la fourniture de réactifs, une formation sur des techniques spécialisées, des analyses statistiques, l'accès à une population de patients, etc. Pour consolider les équipes et faciliter la mise en pratique des résultats de leur recherche, les collaborateurs du gouvernement, du secteur privé et d'autres pays sont également les bienvenus.

- L'un des membres de l'équipe sera chercheur principal et sera responsable des communications avec la Fondation Brain Canada. Il rendra des comptes sur les activités de recherche de l'équipe et sur l'utilisation des fonds.
- Pour consolider les équipes et faciliter la mise en pratique des résultats de leur recherche, les collaborateurs du gouvernement, du secteur privé et d'autres pays sont également les bienvenus. Cependant, la Fondation Brain Canada financera uniquement la portion des travaux menés dans des établissements canadiens admissibles au financement par les organismes subventionnaires fédéraux.

Critères d'évaluation

Projet axé sur le patient

La mesure dans laquelle le projet est axé sur le patient (c'est-à-dire, les patients et idéalement les soignants font partie de l'équipe pluridisciplinaire et le projet cible des résultats qui importent pour les patients et les soignants en tenant compte de leurs préoccupations et situation). La mesure dans laquelle le projet intègre des considérations relatives au genre et au sexe.

Innovation et originalité

Projet de qualité qui offre de nouveaux concepts et de nouvelles manières de procéder, tout en s'appuyant sur des bases scientifiques solides et une idée réalisable sur le plan technique.

Amélioration de l'état de santé et de la qualité de vie

Le potentiel d'amélioration du projet sur l'état de santé et la qualité de vie dans un délai relativement court.

Pluridisciplinarité et travail d'équipe

L'équipe doit être pluridisciplinaire et le fait que ses membres travaillent dans plusieurs établissements est perçu comme un atout. L'équipe doit inclure des patients jouant à tout le moins un rôle de collaborateur, et peut comprendre des soignants, cliniciens, travailleurs paramédicaux et administrateurs de la santé agissant comme collaborateurs ou chercheurs. Pour renforcer la masse critique et ouvrir de nouvelles perspectives, la Fondation Brain Canada encourage la formation d'équipes qui comprennent des chercheurs à tous les stades de leur carrière, ainsi que des chercheurs d'autres horizons qui veulent maintenant affiner leur expertise touchant les problèmes cérébraux et neurologiques.

Plan d'application pratique des connaissances et incidence potentielle

Qualité de la stratégie de mise en pratique de connaissances, y compris des liens avec les utilisateurs du savoir. Le projet est susceptible d'améliorer l'état de santé et la qualité de vie à court terme, notamment en apportant des changements à la pratique professionnelle, aux services, aux produits et à la politique publique.

Faisabilité

La mesure dans laquelle le projet peut être mené à bien conformément à l'échéancier, au budget, aux ressources et à l'équipe à sa disposition.

Processus d'examen

Les commanditaires peuvent adopter leur propre mécanisme de présélection pour déterminer les demandes détaillées qu'ils souhaitent appuyer pour profiter de cette possibilité de financement.

Lettre d'intention

Le comité de sélection des lettres d'intention recommandera les candidats qui devraient être invités à présenter leur proposition sous la forme d'une demande détaillée. Les demandeurs recevront les commentaires des examinateurs dont l'anonymat sera préservé, ainsi que les notes de discussion du comité, le cas échéant. L'évaluation de la lettre d'intention par le comité de sélection est sans appel.

Demande détaillée

Seuls les candidats retenus par la Fondation Brain Canada à la suite de l'examen des lettres d'intention seront invités à présenter une demande détaillée.

Toutes les demandes seront examinées par au moins deux examinateurs experts et par deux membres du comité de sélection des demandes détaillées, provenant du Canada et de l'étranger et possédant une vaste expérience et une grande expertise en sciences du cerveau et en recherche axée sur le patient, qui ne font pas partie des candidats. En outre, un ou deux examinateurs externes évalueront un aspect particulier de la demande.

Les commanditaires et candidats peuvent suggérer des personnes qui pourraient faire partie du comité de sélection ou qui pourraient jouer le rôle d'examineur expert chargé de fournir au comité de sélection des conseils de spécialiste sur des demandes en particulier. Les commanditaires peuvent assister à titre d'observateurs aux réunions du comité de sélection pour s'assurer que les normes d'examen sont respectées.

Le comité de sélection accordera une note de mérite à chaque demande et il recommandera à la Fondation Brain Canada d'accorder du financement aux demandes qui ont reçu une note de mérite suffisamment élevée.

Les candidats recevront des commentaires écrits des examinateurs experts et des membres du comité de sélection dont l'anonymat sera préservé. Cependant, si tous les examinateurs sont d'avis qu'une proposition n'est pas concurrentielle, la demande détaillée ne fera pas l'objet d'une discussion plus poussée du comité de sélection et les candidats ne recevront pas de notes de discussion de la part du comité. L'évaluation de la demande détaillée par le comité de sélection est sans appel.

Comment présenter une demande

Les chercheurs principaux sont priés de communiquer avec la Fondation Brain Canada (programs@braincanada.ca) pour obtenir des renseignements concernant le processus de demande de financement. Toutes les lettres d'intention et les demandes doivent être présentées à l'aide du système de gestion électronique des subventions de la Fondation Brain Canada

(https://braincanada.smartsimple.ca/s_Login.jsp) qui sera disponible à partir du 8 janvier 2017. Le chercheur principal doit dûment remplir tous les champs du système de gestion électronique des subventions de la Fondation Brain Canada avant 16 h HNE aux dates ci-dessous.

Calendrier

Appel de demandes	9 décembre 2016
Date limite de réception des lettres d'intention	16 h HNE, le 8 février 2017
Invitation à présenter une demande détaillée	Mai 2017
Date limite de réception de la demande détaillée	16 h HNE, le 7 juillet 2017
Avis d'octroi du financement	Septembre 2017
Commencement du financement (au plus tôt)	Novembre 2017

Sections de la lettre d'intention

Sommaire du projet

- Titre du projet.
- Dates du début et de fin du projet (choisir des dates dans un délai de 36 mois).
- Écrire jusqu'à dix mots clés décrivant le projet.
- Résumer le projet de recherche et ses objectifs en mettant l'accent sur ses caractéristiques novatrices et transformatrices. Il est également important de montrer comment ce projet est réalisable dans le respect des délais et des fonds provenant de la subvention IRMC demandée (maximum de 1 000 mots).
- Décrire l'incidence prévue du projet : en quoi les résultats du projet permettraient-ils d'améliorer l'état de santé et la qualité de vie et d'avoir une incidence pratique à court terme (maximum de 500 mots).
- Expliquer comment le projet vise à renforcer les effets sur la santé, à faire progresser le transfert des connaissances ou d'autres objectifs associés à ce concours (maximum de 500 mots).

Membres de l'équipe

- Si les cochercheurs de votre équipe ne sont pas déjà inscrits, les prier de s'inscrire en accédant au Système de gestion des subventions de la Fondation Brain Canada (https://braincanada.smartsimple.ca/s_Login.jsp). Les candidats inscrits recevront un NIP qui apparaîtra sous leur « profil personnel » et l'accès leur sera accordé aux fins de rédaction de la demande avec le chercheur principal.
- Ajouter jusqu'à concurrence de dix cochercheurs en inscrivant leur NIP de la Fondation Brain Canada et leur nom de famille.
- Si l'équipe compte plus de dix cochercheurs, choisir les dix personnes les plus essentielles au projet.
- Publications du chercheur principal et des cochercheurs : Pour un maximum de dix cochercheurs, indiquer jusqu'à cinq publications, dont au moins trois depuis 2010. Par « publication », on entend n'importe quel type de document ou de support, papier ou électronique, qui illustre le mieux l'expérience de recherche pertinente du membre, son expertise et ses réalisations. Idéalement, ces publications décrivent les idées et les

découvertes qui défient les paradigmes, et contiennent des exemples d'application efficace de transfert des connaissances liées aux conclusions de la recherche et démontrent la capacité du candidat de contribuer au projet de recherche proposé. Donner une brève raison du choix de chacune des publications. Inclure le DOI, URL ou PMID, lorsqu'il y a lieu, pour faciliter l'accès aux examinateurs.

- Expliquer le rôle des stagiaires dans le cadre du projet, le cas échéant, et les possibilités d'apprentissage particulières qui leur seront offertes.
- Expliquer le rôle que jouera chaque candidat et conclure par un aperçu de la méthode de collaboration de l'ensemble de l'équipe. Pour les membres inadmissibles au financement de la Fondation Brain Canada, expliquer comment leur contribution au projet sera financée (maximum de 300 mots).
- Il n'est pas nécessaire de joindre des CV à la lettre d'intention.

Budget

- Fournir une brève justification du budget consacré à toute la période du financement, en indiquant les principaux postes décrits sous « Utilisation des fonds » ci-dessus, et expliquer brièvement comment ces dépenses serviront au fonctionnement souhaité du projet subventionné (maximum de 600 mots).

Pièces jointes

- Figures et références (maximum d'une page).

Renseignements facultatifs

- Indiquer les noms et les coordonnées d'un maximum de trois personnes qui ne sont pas en conflit d'intérêts et qui ont la compétence pour examiner la lettre d'intention et la demande détaillée subséquente, sur invitation.
- Indiquer les noms et les coordonnées d'un maximum de trois personnes auxquelles la demande ne devrait pas être transmise pour examen.

Attestation et signatures

Le chercheur principal doit cocher la case « J'accepte » qui a trait à la déclaration suivante : « J'atteste que tous les membres de l'équipe acceptent de s'associer à cette demande et qu'ils me permettent de les représenter pendant tout le processus de demande de financement. J'atteste également que tous les membres de l'équipe permettent à la Fondation Brain Canada de distribuer à des tiers cette lettre d'intention et la demande détaillée subséquente dans le cadre de l'entente de confidentialité, en vue de garantir le versement d'une somme équivalente ». Veuillez noter que les signatures du responsable de l'établissement et des membres de l'équipe ne sont pas nécessaires à l'étape de la lettre d'intention.

Les candidats ont l'entière responsabilité de s'assurer que leur lettre d'intention est présentée dans le format adéquat et qu'elle est reçue avant la date limite. Les lettres d'intention reçues dans un autre format, qui dépassent le nombre limite de pages, qui sont incomplètes ou en retard, seront rejetées.

Sections de la demande détaillée

Les exigences de mise en forme de la demande détaillée sont les suivantes : papier de format lettre, marges d'au moins 1 pouce et textes à simple interligne utilisant la police Arial ou Georgia 12 points. La taille de la police utilisée pour les figures et légendes doit être d'au moins 10 points. Il est formellement interdit de condenser l'espacement des caractères du texte. Les candidats ont l'entière responsabilité de s'assurer que leur demande est présentée dans le format adéquat et qu'elle est reçue avant la date limite. Les lettres d'intention reçues dans un autre format, qui dépassent le nombre limite de pages, qui sont incomplètes ou en retard, seront rejetées.

Sommaire du projet (maximum de 1 000 mots)

- Titre du projet.
- Dates du début et de fin du projet (choisir des dates dans un délai de 36 mois).
- Écrire jusqu'à dix mots clés décrivant le projet.
- Résumer le projet de recherche et ses objectifs en mettant l'accent sur ses caractéristiques novatrices et transformatrices. Il est également important de montrer comment ce projet est réalisable dans le respect des délais et des fonds provenant de la subvention IRMC demandée.

Membres de l'équipe

- Si les chercheurs de votre équipe ne sont pas déjà inscrits, les prier de s'inscrire en accédant au Système de gestion des subventions de la Fondation Brain Canada (https://braincanada.smartsimple.ca/s_Login.jsp). Les candidats inscrits recevront un NIP qui apparaîtra sous leur « profil personnel » et l'accès leur sera accordé aux fins de rédaction de la demande avec le chef d'équipe.
- Ajouter jusqu'à concurrence de dix membres en inscrivant leur NIP de la Fondation Brain Canada et leur nom de famille.
- Si l'équipe compte plus de dix membres, choisir les dix personnes les plus essentielles au projet.
- Publications du chercheur principal et des chercheurs : Pour un maximum de dix chercheurs, indiquer jusqu'à cinq publications, dont au moins trois depuis 2010. Par « publication », on entend n'importe quel type de document ou de support, papier ou électronique, qui illustre le mieux l'expérience de recherche pertinente du membre, son expertise et ses réalisations. Idéalement, ces publications décrivent les idées et les découvertes qui défient les paradigmes, et contiennent des exemples d'application efficace de transfert des connaissances liées aux conclusions de la recherche et démontrent la capacité du candidat de contribuer au projet de recherche proposé. Donner une brève raison du choix de chacune des publications. Inclure le DOI, URL ou PMID, lorsqu'il y a lieu, pour faciliter l'accès aux examinateurs.
- Expliquer le rôle des stagiaires dans le cadre du projet, le cas échéant, et les possibilités d'apprentissage particulières qui leur seront offertes (joindre en annexe).

Sommaire vulgarisé (maximum de 300 mots)

Texte vulgarisé qui se prête bien à une publication destinée au grand public.

Proposition (maximum de 15 pages incluant les figures et légendes)

Les renseignements suivants doivent figurer dans la proposition et ils doivent être structurés en fonction des critères d'évaluation (projet axé sur le patient, innovation et originalité, amélioration de l'état de santé et de la qualité de vie, pluridisciplinarité et travail d'équipe, plan d'application pratique des connaissances et incidence potentielle, faisabilité) :

1. Objectifs précis à atteindre d'ici la fin de la période subventionnée.
2. Les raisons qui motivent le démarrage du projet, notamment :
 - Décrire clairement les caractéristiques uniques et novatrices du projet.
 - Expliquer en quoi ce projet est différent de ce qui a été entrepris auparavant par l'équipe.
 - Résumer les résultats dégagés précédemment par les membres de l'équipe et autres parties prenantes de ce projet.
 - Fournir les données préliminaires qui appuient la mise en œuvre à grande échelle du projet.
3. Le plan de travail, notamment :
 - Décrire la démarche, la solution ou les techniques envisagées.
 - Énumérer les jalons prévus : principales étapes qui mènent à l'atteinte des objectifs finaux et date d'achèvement de chacune.
 - Présenter les écueils ou obstacles ainsi que la façon de les surmonter.
 - Décrire la méthode d'analyse des données, y compris les méthodes statistiques et calculs qui assureront la bonne marche du projet.
4. Résultats qui seront dégagés du projet et moyen par lequel ils seront communiqués aux parties prenantes :
 - Inclure les plans prévoyant la façon dont les données du projet seront mises à la disposition de chercheurs qualifiés.
 - Décrire l'incidence prévue des résultats par rapport à cinq grandes catégories : avancement des connaissances, accroissement de la capacité, sensibilisation, prise de décision, effets sur la santé, retombées socio-économiques globales.
 - Préciser en quoi le projet est susceptible d'améliorer l'état de santé et la qualité de vie à court terme, notamment en apportant des changements à la pratique professionnelle, aux services, aux produits et à la politique publique.

CV du chercheur principal et des cochercheurs - pas plus de 10 : (maximum de 2 pages chacun) :

- Décrire la formation scolaire et le parcours professionnel, les prix et distinctions, l'expérience de travail sur des projets concertés, les principales subventions décrochées au cours des cinq dernières années.
- Énoncer le nombre total de publications.
- Fournir un lien URL à un *curriculum vitae* hébergé sur un site institutionnel ou équivalent (p. ex. : profil Google Scholar, CCV).
- Préciser le nombre d'heures que le membre consacrerait en moyenne au projet hebdomadairement.
- En ce qui concerne les autres membres de l'équipe, il suffit de présenter leur nom et affiliation ainsi qu'un lien URL à leur CV.

Budget

- Dresser un budget annuel pour le projet.
- Présenter uniquement le budget des principaux postes :
 - la rémunération du personnel technique;
 - les allocations aux stagiaires. Si les stagiaires doivent être subventionnés, il faudra ajouter en annexe une description du rôle précis des stagiaires dans le cadre du projet ainsi qu'une justification des possibilités d'apprentissage particulières qui leur sont offertes;
 - l'entretien d'équipement essentiel ou qui n'est pas disponible actuellement, mais qui est essentiel au projet;
 - les fournitures et le matériel;
 - les services particuliers et frais d'utilisation, la compensation des participants;
 - les déplacements des membres de l'équipe et des stagiaires pour les réunions de collaboration et la présentation des résultats;
 - les coûts de publication.
- Le montant pour chaque poste ainsi que la somme des postes doivent être arrondis au multiple de 1 000 \$.

Pièces jointes

- Modifications par rapport à la lettre d'intention (maximum d'une demie-page) : résumer tous les énoncés de la demande détaillée qui diffèrent significativement de ceux de la lettre d'intention (p. ex. : membres de l'équipe, population de l'étude, nature de l'intervention, résultats, etc.). Préciser si ces modifications ont été motivées par les commentaires exprimés par les examinateurs de la lettre d'intention.
- Lettres d'un ou plusieurs commanditaires confirmant leur intention de financer la moitié de la subvention totale (si ces lettres n'ont pas été jointes à la lettre d'intention). Une répartition budgétaire annuelle doit être fournie.
- Lettres de soutien, le cas échéant.

Renseignements facultatifs

- Indiquer les noms et les coordonnées d'un maximum de trois personnes à l'extérieur du Canada qui ne sont pas en conflit d'intérêts et qui ont la compétence pour évaluer la demande.
- Indiquer les noms et les coordonnées des personnes auxquelles la demande ne devrait pas être transmise pour examen.

Les examinateurs seront choisis par la Fondation Brain Canada, qui prend ces suggestions et autres recommandations en compte.

Attestation et signatures

- Pour être admissible, la demande doit être signée par le chercheur principal et tous les membres clés de l'équipe et elle doit être présentée avant la date limite.

- Signatures de responsables d'établissements : La demande doit être signée par les responsables de chaque établissement dans lequel les membres de l'équipe mèneront les travaux de recherche et les demandeurs doivent veiller à obtenir ces signatures en temps opportun.

Confidentialité et propriété intellectuelle

La Fondation Brain Canada conservera tous les documents fournis dans le cadre de cette initiative de financement. Des mesures raisonnables seront prises pour préserver leur confidentialité. Seuls les examinateurs, les membres et les observateurs du comité de sélection qui ont signé l'entente de confidentialité auront accès à ces documents. Les demandes qui donneront lieu à du financement seront conservées afin d'établir la comparaison entre les résultats prévus et les résultats réels, dans le cadre de l'évaluation finale du Fonds canadien de recherche sur le cerveau.

La Fondation Brain Canada ne réclame aucun droit sur la propriété intellectuelle des résultats de la recherche qu'elle finance, et elle s'attend à ce que ses fonds soient utilisés pour créer une propriété intellectuelle mise au point et commercialisée selon les politiques des établissements où se déroulent les travaux de recherche. Le chercheur principal et les cochercheurs doivent régler la question de la propriété intellectuelle avec leurs partenaires de financement avant de présenter une demande. Si le commanditaire est une entité à but lucratif, la Fondation Brain Canada doit être consultée afin de déterminer si les arrangements pris à l'égard de la propriété intellectuelle sont acceptables et ceux-ci feront partie de l'entente de partenariat.

Rapports, communications et évaluation

La Fondation Brain Canada soutiendra la recherche véritablement innovatrice et, par conséquent, risquée. Il y a lieu de savoir si ces risques sont acceptables. À titre de condition du financement annuel continu des subventions IRMC, la Fondation Brain Canada exige un bref rapport d'étape annuel narratif et financier du chercheur principal, décrivant l'utilisation des fonds, les réalisations et les incidences du projet ainsi que les difficultés affrontées et les mesures prises pour les surmonter. À la suite de l'examen du rapport d'étape par la Fondation Brain Canada, si les progrès sont jugés satisfaisants, le financement sera maintenu. Si la Fondation Brain Canada estime qu'un rapport d'étape est douteux, elle en discutera avec l'équipe et pourra prolonger la période au cours de laquelle les fonds seront disponibles, ou décider d'annuler tout financement supplémentaire. Des précisions sur la manière de présenter les rapports seront envoyées aux équipes financées. La Fondation Brain Canada communiquera les rapports d'étape aux commanditaires.

Pour permettre à la Fondation Brain Canada de communiquer les bénéfices tangibles que rapporte le Fonds canadien de recherche sur le cerveau à la population canadienne, les membres de l'équipe IRMC doivent communiquer avec la Fondation Brain Canada avant la publication, la parution ou la diffusion publique des résultats probants de la recherche obtenus grâce à la subvention IRMC, de façon à pouvoir préparer un communiqué de presse ou une autre forme de publicité. Tout embargo sera strictement respecté. Toute publication, communiqué ou présentation des résultats de la recherche doit mentionner le financement accordé par Brain

Canada, Santé Canada et le commanditaire (comme convenu entre la Fondation Brain Canada et le commanditaire).

- La Fondation Brain Canada s’engage à reconnaître le soutien des commanditaires dans toutes leurs communications concernant les subventions IRMC financées conjointement. Les commanditaires seront informés à l’avance de toute possibilité prochaine de publicité et de communications et ils auront l’occasion de participer à toutes les activités de publicité concernant les subventions financées. Les commanditaires doivent mentionner l’appui financier de la Fondation Brain Canada et de Santé Canada dans leurs publications et annonces.

À la fin du présent concours du Fonds canadien de recherche sur le cerveau, la Fondation Brain Canada voudra faire la preuve que les investissements effectués par le gouvernement fédéral et les autres partenaires ont donné des résultats exceptionnels. L’incidence de chaque bourse et subvention devra être démontrée. Pour ce faire, une somme équivalente à 10 % du financement de la dernière année sera retenue et sera retournée à la réception d’un rapport de fin de projet satisfaisant qui décrit les résultats et incidences actuels et prévus du projet de recherche IRMC.

Pour obtenir d’autres renseignements

Pour obtenir des renseignements supplémentaires ou pour toutes questions :

- Pour obtenir de plus amples renseignements sur le concours et le processus de demande IRMC, veuillez écrire à programs@braincanada.ca
- La Fondation Brain Canada accusera réception des demandes détaillées par courriel dans un délai de deux jours ouvrables. Veuillez écrire à l’adresse programs@braincanada.ca si vous ne recevez pas d’accusé de réception.
- Pour en apprendre davantage sur la Fondation Brain Canada et le Fonds canadien de recherche sur le cerveau, visitez le site <http://braincanada.ca/fr/>.